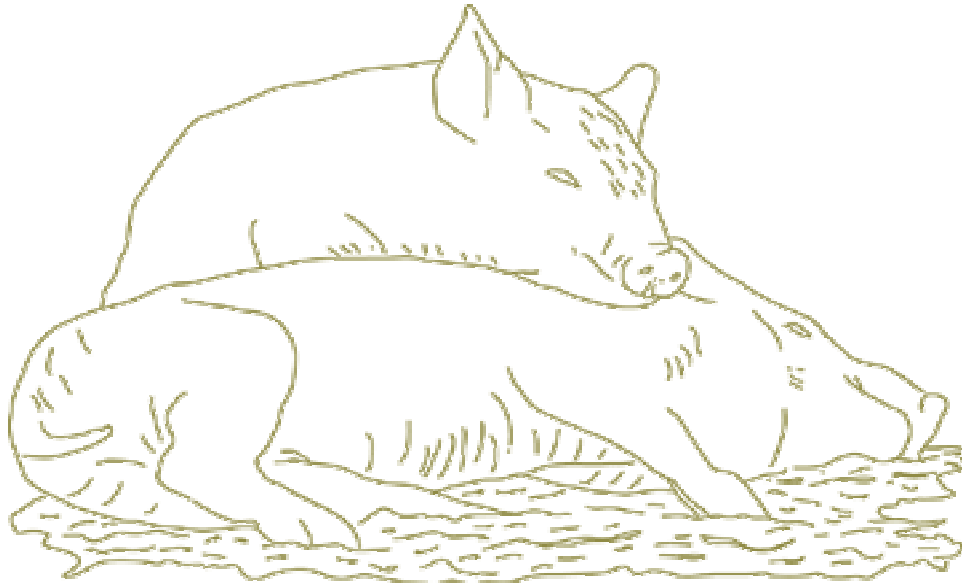


Équiterre



Élever des porcs ; pour qui, pour quoi ?

Mémoire d'Équiterre présenté au :
Bureau d'audience publique en environnement
sur :
Le développement durable de la production
porcine au Québec

Avril 2003



Élever des porcs, pour qui, pourquoi ?

A. Introduction

Comment en sommes-nous arrivés, collectivement, à remettre en question les pratiques agricoles actuelles par l'entremise du Bureau d'audience public en environnement ? Sans doute parce que nous sommes de mieux en mieux informés, et que, d'épizooties en épizooties, nous sommes de plus en plus inquiets. Vaches folles, fièvre aphteuse, tremblante du mouton, pesticides, cire déposée sur les fruits et légumes, antibiorésistance, multiplication de porcheries, pollution d'origine agricole, OGM, réduction de la biodiversité, les nouvelles ne sont pas bonnes sur le front agricole. Pourtant, en 2001-2002, les contribuables soutenaient cette agriculture par le biais du MAPAQ à raison de 632,6 millions de dollars, dont 154,1 \$ pour les fonctionnaires, 478,5 \$ pour les agriculteursⁱ. Comment expliquer, qu'à ce prix-là, la sécurité alimentaire ne soit pas incluse ? Les révélations bouleversantes des dernières années soulignent plus que jamais l'importance d'un principe de base non-négociable: **la priorité de l'activité agricole doit demeurer la production d'aliments sains destinés aux contribuables qui la soutiennent.**



B. Les particularités de l'agriculture, en termes économiques

L'offre, donc la production des aliments, leurs transformations et leur distribution, est très risquée. Les aléas du climat et du travail avec le «vivant» sont donc difficile à contrôler à gérer. C'est pourquoi les agriculteurs utilisent depuis la révolution verte, soit depuis une quarantaine d'années, différentes méthodes qui visent à réduire ces risquesⁱⁱ, à protéger les rendements agricoles ou encore la durée de vie des produits. L'utilisation des insecticides s'est accrue de façon spectaculaire en 50 ans. Les pesticides, qui sont pourtant bien des poisons, sont tolérés en quantités dites «acceptables» par Santé Canada sur une majorité de fruits et de légumes, des quantités déterminées par les besoins agricoles, et non dans le respect de la santé publique.

Cette logique productiviste entraîne d'autres problèmes. Les vétérinaires, par l'entremise de leur ordre professionnel, ont alerté récemment le ministère de l'Agriculture du Québec par rapport à l'antibiorésistance. Car la résistance aux antibiotiques chez l'Homme est notamment due à la consommation d'antibiotiques contenus dans la viande. Par ailleurs les effets des OGM sur la biodiversité et sur la santé ne sont pas encore



connus. Pourtant l'étiquetage des produits modifiés génétiquement n'est pas encore obligatoire. Les entreprises de la transformation ont développé des procédés et des substances permettant aux aliments de mieux se conserver, dès lors que la distance dans l'espace et dans le temps, entre les producteurs et les consommateurs s'est agrandie. Les agents de conservation et additifs alimentaires ont ainsi été autorisés par milliers. Les produits sont maintenant emballés, surgelés, irradiés, cuits, sucrés ou salés et peuvent rester, de cette façon, plus longtemps sur les tablettes.

Aussi, à la demande des agriculteurs, les gouvernements ont érigé ce qu'il est convenu d'appeler les piliers du soutien à l'agriculture, que sont devenus les programmes d'assurance récoltes, d'assurance stabilisation, et la gestion de l'offre (quotas). Bref, face au risque, un système complexe et très développé de mesures et de comportements a été érigé au fil des années avec pour principales préoccupations la protection du revenu des agriculteurs et l'augmentation de l'efficacité économique de l'ensemble du système alimentaire.

De son côté, la demande, donc la consommation, est fortement inélastique. C'est-à-dire que la quantité d'aliments qu'une personne peut consommer est limitée. Pour réduire cette grande



inélasticité, les entrepreneurs de l'agroalimentaire, dont les sièges sociaux se situent principalement dans les pays du G8, ont cherché, avec l'aide des gouvernements occidentaux, à faire éliminer les politiques nationales de soutien à l'exportation des produits agricoles. Cette stratégie a été poursuivie à travers la signature des accords internationaux de libre-échange, qui octroient un accès plus facile à de nouveaux marchés pour les géants de l'industrie agro-alimentaire. À l'échelle de l'entreprise et de la ferme, la science de la mise en marché est également entrée dans le secteur agricole. Les aliments deviennent ainsi de plus en plus des produits de consommation répondant à des niches de marchés, et de moins en moins des produits de commodité. Les emballages comme lieu de publicité, la transformation et surtransformation comme manière de faciliter la consommation, et les accords commerciaux pour vendre ailleurs plus facilement sont des techniques qui répondent toujours à la logique économique.



C. La longueur des circuits de commercialisation

En 1960, le Québec compte 100 000 exploitations agricoles. Aujourd'hui elles ne sont plus que 30 000. La concentration de la production est criante. Entre 1995 et 2000, une ferme sur cinq ayant un chiffre annuel de moins de 10 000 \$ (soit 18,5 % des fermes québécoises) avait disparu. Pour la même période, 5311 fermes dont le chiffre d'affaires étaient de 250 000 \$ et moins ont aussi disparuⁱⁱⁱ. Cette concentration permet aux 1600 plus importantes fermes de produire 35 % de toute la production agricole québécoise. Elles la destinent aux marchés de volume, qui sont par définition de longs circuits de mise en marché. En résumé, le nombre de grosses fermes augmente, le nombre de petites ferme diminue, entretenant ainsi les longs circuits de distribution.

Ces circuits sont de plus en plus longs au point que le producteur reçoive, en proportion du dollar dépensé par le consommateur, une part toujours plus petite par rapport aux autres acteurs intermédiaires. C'est ainsi que le prix payé aux producteurs de porc est le même depuis 25 ans^{iv}. Concentrée, libéralisée à outrance, la gestion de la production est devenue risquée pour l'agriculteur, notamment parce qu'elle nécessite une capitalisation toujours plus importante. Et comme il s'agit d'agriculture et donc de produits périssables, la longueur de ces



circuits oblige l'introduction d'un nombre grandissant de pratiques, de procédés menaçant la sécurité alimentaire (pesticides, additifs, agents de conservation, irradiation) et l'environnement (usage et fabrication des pesticides, emballage, transport des aliments, gaz à effet de serre, etc).



D. L'environnement

D'après la Chambre des communes du Canada et le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, la pollution d'origine agricole est la plus importante source de pollution des milieux aquatiques au Canada. Comme dans l'ensemble de la société, productivité et rentabilité économique sont devenues les mots d'ordre de l'agriculture conventionnelle. Pour atteindre cet objectif, les pesticides et les engrais chimiques sont couramment utilisés sur des milliers d'hectares de monoculture, alors que les semences transgéniques sont de plus en plus répandues dans nos campagnes. Quant aux élevages intensifs, les antibiotiques y sont utilisés comme traitement préventif, curatif ou encore comme simple facteur de croissance. En effet, des milliers d'animaux vivent dans des espaces restreints où les maladies peuvent rapidement se propager. La majorité des porcs, des poules et des poulets ne mettront d'ailleurs le nez dehors que pour se rendre à l'abattoir. Le fumier, qui est pourtant un engrais naturel, est devenu source de pollution majeure à cause de sa trop grande concentration et son mode de gestion liquide. Bref, l'agriculture est devenue une industrie intensive comme tant d'autres.

Toutes ces pratiques ont de fortes conséquences sur la santé de l'environnement, et donc sur la nôtre. Au Québec, la majorité des cours d'eau et des nappes phréatiques, situés en milieu agricole



intensif, sont contaminés à des niveaux variables par des résidus de pesticides ou des dérivés de fumier. Les pesticides sont aussi transportés sur de grandes distances par les vents sous forme de particules, de vapeur ou de gouttelettes. L'agriculture intensive contribue également à la dégradation de la qualité des sols ainsi qu'à la perte de la biodiversité et d'habitats humides et aquatiques. Équiterre, qui est voué à la promotion de choix écologiques et socialement équitables, s'interroge sérieusement face à un tel bilan.



E. La consommation d'aliments et la légitimité de la production agricole

Quinze pour cent des Québécois n'achètent pas d'aliments «bio» à cause du prix (les prix sont élevés faute de distribution à grande échelle), et 18 % parce qu'ils ne connaissent pas ces produits^v (faute de sensibilisation ?). Par ailleurs, 85 % des Canadiens se disent inquiets de l'impact sur leur santé des produits chimiques contenus dans les aliments qu'ils achètent^{vi}.

Les consommateurs de porc produit en élevage industriel ont en effet de quoi être inquiets. L'acide arsanilique, le chlorhydrate de chlortétracycline et la tylosine sont des antibiotiques utilisés en production porcine et en production de volailles pour stimuler la croissance des animaux, améliorer la conversion alimentaire, stimuler l'appétit de l'animal et prévenir les maladies entériques. Ces médicaments sont systématiquement mélangés aux rations animales. Ainsi, sur les tablettes d'épicerie, les muscles de porcs et de poulet pourront contenir jusqu'à 0,5 ppm d'acide arsanilique, 1,0 ppm de chlorhydrate de chlortétracycline et 0,2 ppm de tylosine^{vii}. La moitié de la production mondiale d'antibiotiques est utilisée comme



stimulateur de croissance et comme médicaments pour animaux dans l'agriculture^{viii}.

Les contrôles sur les viandes sont effectués par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Elle s'assure que les taux de résidus ne dépassent pas les limites permises par Santé Canada. Par contre, le nombre de tests au Canada a beaucoup diminué depuis quelques années. Depuis 1997, il est passé de 104 000 par année à 39 000... sur 651 millions d'animaux abattus. (Québec Science mai 2001). Santé Canada sait que l'utilisation de quatre antimicrobiens comme stimulateurs de croissance (la tylosine, la spiramycine, la bacitracine et la virginiamycine) chez les animaux de ferme destinés à l'alimentation humaine a été frappée d'interdiction par l'Union européenne. Ils sont encore permis ici. Par exemple, dans la loi sur les aliments et drogues, la limite maximale de résidus (en ppm) permise pour la tylosine est de 0,2 ppm. Ces stimulateurs de croissance antimicrobiens ont été interdits par la CEE en raison de leur similarité structurelle aux antimicrobiens utilisés en médecine humaine.

Qui dit consommateurs dit également citoyens. Et les problèmes sont grandissants entre les producteurs de porcs et la population. Quand les Québécois ont appris, au printemps dernier, l'ouverture de plusieurs porcheries malgré le moratoire du 1er



mai parce qu'elles avaient déjà obtenu leur permis, une cinquantaine de citoyens, écologistes et petits agriculteurs se sont aussitôt réunis à Montréal devant le bureau du ministre de l'Environnement, André Boisclair. «Nourrir le Québec sans le détruire», pouvait-on lire sur l'une des pancartes brandies. «Nous ne voulons pas être saturés de lisier de porc comme c'est le cas pour des centaines de municipalités au Québec», clamait Marianne Roy, porte-parole de la Coalition rurale du Haut-Saint-Laurent,. «Les porcheries polluent et morcellent le territoire, affirmait Carmen Labelle, paysanne de Lacolle présente à la manifestation. Si on ajoute du lisier à la rivière de Lacolle, notre principale source d'approvisionnement en eau potable, je redoute un deuxième Walkerton»^{ix}.

En tant que contribuables, les Québécois se sentent également floués. Parce que le Québec produit actuellement deux fois trop de porc par rapport à ses besoins réels, il faut payer les agriculteurs en double pour chaque kilo de viande produite. Sans compter que la terre québécoise n'a d'autre choix pour le moment que d'absorber le lisier des porcs qui seront vendus ailleurs qu'au Québec, soit 50 % de la production. Chaque contribuable paie actuellement autour de 80\$ par année aux agriculteurs. Chaque versement de ces millions de Québécois va où et sert à quoi ? Quelle relation alimentaire créons-nous entre payeurs de



taxes et producteurs quand ces derniers peuvent produire n'importe comment et pour n'importe qui? Équiterre voit une perte grandissante de légitimité de l'activité agricole. Le consommateur qui achète son bacon 1\$ verse pour le moment à l'éleveur 18¢. Il faudrait idéalement augmenter cette part à 36 cents pour la moitié moins de porc et que cette moitié de porc serve à nos besoins.



F. Trois éleveurs nous parlent

• Damien Girard, Baie-Saint-Paul

«J'ai toujours été élevé sur une petite ferme bio, explique Damien Girard, un éleveur porcin de Baie-Saint-Paul. Sauf qu'il y a 30 ans, ces petites entreprises semblaient en retard par rapport aux grosses, aujourd'hui elles sont en avance sur leur temps». En 2001, Damien Girard s'est lancé en affaires avec sa conjointe sans aide gouvernementale, et, malgré les grandes difficultés du début, le couple tire maintenant un salaire décent de sa production. Sa porcherie fut la première à être certifiée biologique! Leurs animaux de plus de 50 livres s'ébattent à l'air libre à la belle saison, tandis que les autres profitent d'un enclos confortable à litière de copeaux de bois. Les cages sont proscrites, et le fumier est composté un an avant d'être incorporé au sol.

«Le bio, c'est faisable!, s'écrie Damien Girard en espérant que les jeunes l'entendent. Pour 50 000 \$ on peut acheter une ferme abandonnée alors qu'une ferme industrielle de 300 truies vaut trois millions de dollars, ce que bien peu de gens peuvent se permettre». Il ne voudrait d'ailleurs pas de la place d'un éleveur conventionnel qui, contraint de rester à la fine pointe de la technologie, supporte un endettement terrible en plus de se voir tributaire d'un cours mondial du porc qui varie de semaine



en semaine. Non, un stress dont il ne voudrait pas! Pour des journées de travail équivalentes, il préfère des animaux calmes et sains, une viande de qualité dont il est fier, et la vie de famille au grand air avec ses trois jeunes enfants!

Par contre, il espère toujours que le gouvernement encadre la production bio et que les ministères communiquent entre eux. «Pour être certifié bio par le MAPAQ, je dois envoyer mes bêtes à l'extérieur, mais le ministère de l'Environnement a établi que les animaux nourris à la moulée n'avaient pas le droit de sortir ! Je suis donc coupable d'infraction et passible d'une amende, explique M. Girard, qui peut recevoir des inspecteurs à tout moment. Il va falloir agir!»

• **Jean-Pierre Clavet, Yamachiche**

Après avoir travaillé comme mécanicien en raffinerie puis comme ingénieur chef dans la Marine, après avoir navigué sur l'Atlantique, le Pacifique et les Grands Lacs, Jean-Pierre Clavet a pu constater lui-même les dégâts de la pollution. Et en a tiré une profonde envie de protéger l'environnement. Sur la ferme qu'il fait tourner avec son épouse, à Yamachiche, certifiée bio depuis 1994, on élève des bœufs, des veaux, des poulets et des porcs. Leur clientèle se trouve essentiellement à Montréal, et recrutée grâce au réseau ASC (Agriculture soutenue par la



communauté) d'Équiterre. «Nous recevons beaucoup d'appels et de visites, dit M. Clavet. On prend le temps d'expliquer le pourquoi de nos méthodes, de sensibiliser le public à l'impact des choix alimentaires sur l'environnement. Tout l'enjeu est là puisqu'il n'y a que la population qui puisse faire pression sur le gouvernement dans ce domaine ».

M. Clavet, qui a reçu un Phénix en environnement pour la protection de la biodiversité en 2001, abolirait carrément les subventions aux producteurs qui ne font «aucun effort pour la planète» au profit de ceux qui travaillent pour une agriculture durable. Il crie à l'injustice quand il doit détruire une partie de ses récoltes de foin, polluée par les pesticides utilisés par son voisin. «Quelle protection avons-nous?», demande-t-il. Il aimerait également que les producteurs qui disent leurs produits « naturels » sans être véritablement bio soient tenus de rendre des comptes . Malgré cela, il sent une reconnaissance de l'industrie bio de la part du gouvernement depuis deux ans, ce qui lui permet d'espérer de sa part une ouverture de plus en plus importante.



• **Marc Pinsonneault, éleveur de volailles, St-Marie-Salomé**

«Mon rêve ? : Ne faire que du bio ! », affirme Marc Pinsonneault qui, avec sa conjointe, assure 40 % de sa production en mode biologique sur un élevage de 10 000 volailles à St-Marie-Salomé, près de Joliette. En effet, s'il trouvait preneur pour tous ses oiseaux version bio, il serait comblé. Car parmi les aspects de son métier qu'il aime le plus, c'est la relation directe avec le consommateur (du réseau ASC) qui l'emporte. « Cette solidarité que je sens chez nos clients me motive énormément. Non seulement j'ai l'occasion de parler de ce que je vis et de ce que je fais à des gens intéressés, mais eux ont un bien meilleur prix qu'en boucherie ou en supermarché pour leur viande bio.. et moi aussi! Sans intermédiaire, j'obtiens 20 % du prix de revient au lieu de 12 ou 15 %. Comment expliquer que ce soit le producteur qui touche le plus faible pourcentage sur chaque vente alors que c'est lui qui court le plus de risque ? », confie Marc Pinsonneault.

Il explique par ailleurs que ce sont les quotas de production sur certaines volailles, établis par le MAPAQ, qui le freinent. «Je pourrais acheter des quotas supplémentaires pour dépasser ce 40 %, dit-il, mais c'est très cher et très difficile à rentabiliser dans le « bio ». Il faudrait établir des normes de production adaptées au « bio ». M. Pinsonneault déplore le fait qu'aux yeux



du gouvernement, il soit un producteur comme un autre. «Je voudrais une reconnaissance claire de notre concept et de nos besoins économiques», énonce-t-il. Il tire malgré tout une grande fierté de la valorisation montante de l'agriculture « bio ». «Nous ne sommes plus les marginaux d'hier, mais la norme de demain, observe M. Pinsonneault. Nos voisins nous respectent davantage et les petits producteurs conventionnels amorcent doucement un virage « vert » pour rester compétitifs. Imaginez ! . Voilà qui est flatteur pour l'ego... l'ego bio ».

Des freins à l'élevage bio

- Le statut

Les producteurs « bio » ont accès à tous les programmes du MAPAQ, mais s'en disqualifient rapidement parce que ces programmes comportent des critères fondés sur le mode de la monoculture productiviste. Ils demeurent dans l'attente de politiques de développement adaptées à la production biologique.

Toutefois, en 2002, le programme de soutien au développement de l'agriculture biologique, une enveloppe d'un million de dollars, constitue un pas dans la bonne direction. Il n'est toutefois pas une aide directe aux producteurs agricoles. Il vise plutôt à soutenir des projets.



- Zone tampon: la facture aux producteurs « bio »

Quand un producteur bio a pour voisin un producteur dit conventionnel qui utilise, entre autres exemples, des pesticides pour ses cultures, une partie de ses productions à lui s'en trouvent gâchée. C'est lui qui doit détruire cette récolte, ou la vendre sans la mention bio, donc moins cher. S'il s'agit d'un pâturage, les animaux ne peuvent profiter de cette zone « polluée ». Les producteurs « bio » estiment ne pas avoir à faire les frais de ce sabotage.

- Animaux d'extérieur

C'est le ministère de l'Environnement qui gère l'organisation extérieure sur les fermes, et, en vertu du règlement sur la pollution d'origine agricole, les animaux nourris à la moulée n'ont pas le droit de sortir. Seulement, pour être certifiés « bio » selon le cahier des normes découlant du système gouvernementale de certification des appellations, les producteurs doivent laisser leurs bêtes paître et bouger dehors. Une bonne communication entre ces deux ministères serait souhaitable pour clarifier la situation.

Pourquoi la production porcine bio ?

Voici quelques problèmes que les gouvernements peuvent résoudre s'ils encouragent le modèle de l'agriculture biologique :



- 1) Réduire la pollution et réduire le coût des problèmes de pollution ;
- 2) Réduire les problèmes de cohabitation ;
- 2) Réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada ;
- 3) Restaurer la confiance des consommateurs par rapport aux aliments ;
- 4) Réduire le fardeau financier des agriculteurs ;
- 5) Réduire les subsides gouvernementaux aux entreprises agricoles ;
- 6) Revitalisation des communautés rurales (pas d'intégration).

Les obstacles de l'agriculture biologique sur lesquels l'État peut agir

- Marchés désorganisés et approvisionnements n'arrivant pas à fournir à la demande ;
- Infrastructures insuffisantes pour assurer une circulation efficace à un bas coût de revient des Denrées;
- Lacunes au niveau de la recherche, du transfert des connaissances et de l'appui financier aux producteurs « bio » en particulier lors de la période de transition et pour la certification;
- Manque de transformateurs et d'infrastructures de transformation bio ;



- Une opinion publique pas assez consciente des bienfaits du bio ;

La dégradation de l'eau par l'agriculture conventionnelle coûte 2,6 milliards par an aux Américains et le coût des dommages aux ressources naturelles, causés par les pesticides s'élève à 3,70\$/kg de matière active. Une étude suisse a conclu qu'il revenait moins cher de subventionner la conversion bio d'agriculteurs riverains d'un lac que de défrayer les technologies de dépollution de ce même lac. (1)

L'agriculture avec la consommation de combustibles fossiles qui y est associée, contribue pour 13% des émissions de gaz à effet de serre du Canada. Les principales sources sont :

- le dioxyde de carbone (CO_2) en raison de la minéralisation de la matière organique du sol, des combustibles fossiles, des pesticides et des fertilisants de synthèse ;

- Le méthane (CH_4); fosse à lisier, animaux d'élevage ;

- Le protoxyde d'azote (N_2O) usage inefficace des engrais azotés, qui contribue à émettre de

l'azote dans l'eau et l'atmosphère ;

«Les systèmes biologiques utilisent 65% de l'énergie utilisée par les systèmes conventionnels. Les principales différences sont



liées aux hydrocarbures utilisés dans la fabrication des intrants : pesticides et engrais de synthèse ainsi que les aliments importés pour le bétail. Les systèmes écologiques ont en général des sols avec une activité biologique plus intense et une capacité accrue d'assimiler le CO₂, tandis que les conventionnels ont moins de carbone lié à la matière organique du sol.»



Réduction du fardeau financier des agriculteurs et des subsides
gouvernementaux :

En mode bio, les rendements sont d'autour de 4% inférieur qu'en mode conventionnel pour les productions végétales, selon les cultures et 20 % inférieur pour les productions animales. Ces performances sont atteintes sans l'aide d'institution normalement impliquée dans le développement agricole et faute de recherches dans le secteur. Les rendements du bio continuent de s'améliorer sans cesse au fur et à mesure que les recherches se font et que la compréhension des systèmes bio s'améliore. Ces augmentations ne sont pas aussi grandes que celles des systèmes conventionnels, mais elles se réalisent à des coûts environnementaux beaucoup plus bas.

« Le coûts d'opération sont de deux à trois fois inférieurs, au chapitre de l'énergie, des intrants et des médicaments. » « Plusieurs agriculteurs « bio » obtiennent un revenu net plus élevé en établissant des liens d'affaires plus directs avec les consommateurs, ce qui permet de récupérer une plus grande part du dollar dépensé pour le panier d'épicerie. »

Les gouvernements européens sont arrivés à la conclusion que « le soutien à la conversion vers l'agriculture biologique réduit



significativement les dépenses publiques liés aux programmes agricoles. Pour plusieurs raisons :

- L'amélioration de la qualité des aliments ;
- Un environnement et une population en meilleure santé ;
- Un revenu net à la ferme supérieur ;
- Une baisse des coûts d'entreposage des récoltes et des subsides gouvernementaux ;



La revitalisation des communautés rurales avec le modèle bio :

- Une plus grande participation à la vie politique locale ;
- Une mise sur pied de nouveaux organismes locaux de développement économique
- La création de nouvelles entreprises
- Un plus grand bénéfice à long terme en raison du plus grand pourcentage de la valeur des produits agricoles qui demeurent dans les communautés surtout lorsque les méthodes de production s'améliorent.
- Des habiletés supérieures dans la résolution de problèmes agronomiques (augmente la confiance en soi)
- L'augmentation du revenu familial global, car moins d'argent serait dépensé pour les produits agrochimiques, les combustibles, les animaux achetés pour la revente, les semences, les taxes et les frais d'intérêt^x.



G. Les recommandations d'Équiterre à l'État ;

- 1) Prolongation du moratoire jusqu'en 2010, le temps que les mesures nouvelles fassent leur travail et retrait de la production, par attrition;
- 2) Redéploiement, sur l'ensemble du territoire habité, de la production porcine, d'abord sur la base du principe de la légitimité de l'activité agricole (produire des aliments pour les contribuables) puis sur celui de la gestion par bassin versant et ceux de la multifonctionnalité de l'agriculture (occupation du territoire, entretien du paysage, développement économique durable et associatif (inclusif), etc.);
- 3) Introduction de l'éco-conditionnalité dans l'octroi des subsides ;
- 4) Refonte complète des programmes de soutien à l'agriculture afin de tenir compte de la contribution environnementale (aller plus loin que le simple respect des normes), territoriale, paysagère et culturelle, de l'agriculture, ou du concept de multifonctionnalité ;
- 5) Soutien à des mesures favorisant la mise en marché direct rapprochant les éleveurs et les citoyens, autour de la production de viande de porc et plus généralement de la production agricole en général ;
- 6) L'introduction d'un processus impliquant les citoyens au niveau des instances locales (MRC, CLD et municipalités) dans



l'organisation et la gestion des activités agricoles, gestion introduisant à son niveau des concepts comme le zonage par usage et par type de mise en marché ;

- 7) Éliminer les barrières réglementaires en ce qui concerne la sortie des animaux à l'extérieur, dans des conditions à préciser;
- 8) Implanter un programme d'aide à la conversion vers l'élevage sur litière et privilégier le compostage organique comme approche de valorisation des déjections, par opposition au traitement du lisier dans sa forme actuelle ;
- 9) Revoir l'encadrement réglementaire afin de faciliter l'abattage, la transformation et la mise en marché dans une optique de développement local et de légitimité des circuits de mise en marché et notamment pour permettre aux éleveurs de tirer le maximum des \$ dépensés par les consommateurs ;
- 10) Mettre en place un programme d'aide à la transition à l'agriculture biologique et à la réalisation de l'agriculture biologique, notamment en défrayant les coûts de la certification biologique (qui représente en fait l'application de pratiques souhaitables du point de vue environnemental, social et économique).



H. Conclusion

Le ministère québécois de l'agriculture doit ouvrir ses lieux de décision aux citoyens et faire de l'agriculture une préoccupation générale, nationale et sociale. Dans chacune des MRC où se prennent des décisions concernant l'agriculture, notamment par rapport à l'aménagement du territoire zoné vert, des représentants de citoyens et les citoyens en général doivent pouvoir participer au processus. Leur pouvoir doit égaler celui des agriculteurs afin qu'à nouveau, tous comprennent que l'agriculture n'est pas une activité sans finalité autre que la rémunération des investissements. Le fait qu'elle comporte une fonction vitale lui confère un statut spécial. Au même titre que la santé et l'éducation, l'agriculture, comme base de l'alimentation et du travail de la terre, doit retrouver son caractère central dans la vie publique. Comme les commissaires d'école ou les citoyens élus pour siéger sur le conseil des Régies régionales de la santé, les citoyens doivent également pouvoir orienter les décisions relatives à la production d'aliments et à l'usage du territoire. Équiterre plaide ici pour une conception responsable, juste et citoyenne de l'activité agroalimentaire.^{1,2,3}

ⁱ Rapport de gestion du MAPAQ 2001-2002.

ⁱⁱ *Responsabilité citoyenne et respect de la vie, des passages obligés de la sécurité alimentaire*, Frédéric Paré, Équiterre, 2002.

ⁱⁱⁱ Statistique Canada, recensement agricole 2001.



-
- ^{iv} Fédération des producteurs de porcs.
^v Sondage Équiterre, novembre 2001.
^{vi} Sondage pancanadien Léger Marketing, 2000.
^{vii} Santé Canada, loi sur les aliments et drogues.
^{viii} Québec Science, mai 2001.
^{ix} La presse, 20 juin 2002.
^{.xx} *Plan stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire
biologique canadien*, Collège agricole de la Nouvelle-Écosse (NSCA)

Équiterre
2177 Masson, Bureau 317
Montréal, Québec, H2H 1B1
Tél. : 514-522-2000
Frédéric Paré, agronome, coordonnateur du programme Agriculture écologique

